

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire NEUROLOGIE MEDECINE INTERNE,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé l'année universitaire 2024-2025 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire NEUROLOGIE MEDECINE INTERNE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur COHEN-AUBART Fleur (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur GRABLI David (PU-PH)

Docteur VIALLA Karine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU